

U006B-2020

**ARRETE METTANT A JOUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND
COURONNE SECTEUR SEILLE**

Le Président de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L151-43, L 153.60, et R153.18 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 13 mai 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal du secteur Seille

VU l'arrêté préfectoral 2020/341 en date du 10 septembre 2020 portant création du périmètre délimité des abords du Château sur le territoire de la commune de Mailly sur Seille

VU l'arrêté préfectoral 2020/1363 en date du 18 septembre 2020 portant création du périmètre délimité des abords du Château sur le territoire de la commune de Clemery

VU le plan et la liste des servitudes annexés au présent arrêté ;

A R R E T E

Article 1

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur secteur Seille est mis à jour à la date du présent arrêté

A cet effet, sont annexés à ce document, les nouveaux périmètre délimités aux abords des monuments historiques des communes de Clémery et Mailly-sur-Seille (annexé au présent arrêté)

Article 2

Le dossier mis à jour peut être consulté :

- à la communauté de communes, en version papier
- en version numérique sur le géoportail de l'urbanisme et via le site internet de la communauté de communes
- à la direction Départementale des Territoires de Meurthe et Moselle aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en Communauté de Communes

Article 4

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires Meurthe et Moselle

Fait à Champenoux, le 27 novembre 2020
Le Président, Claude THOMAS

